



Intimidation, agression verbale et physique dans les gradins lors d'un match de basket

Par **MD78**, le **25/01/2022** à **17:38**

Bonjour,

Lors d'un match de basket de ma fille, la situation a dégénéré dans les gradins.

Je souhaiterai savoir dans un premier temps si on a le droit de filmer ou de prendre en photos des personnes :

- Lorsqu'ils se comportent mal où disent des propos insultants ou raciste à une autre personne dans un lieu publique (il me semble qu'un gymnase est un lieu publique).
- Lorsqu'ils m'agresse verbalement puis physiquement directement, cela afin de les présenter comme preuve par la suite.

Merci

Par **Visiteur**, le **25/01/2022** à **18:35**

Bonjour

Une vidéo ne peut être exploitée sans l'accord de la personne.

Seul un juge peut éventuellement décider de la retenir comme preuve.

Par **morobar**, le **26/01/2022** à **09:14**

Bjr,

[quote]

Une vidéo ne peut être exploitée sans l'accord de la personne.

[/quote]

En matiere pénale pas besoin d'autorisation. La preuve est rapportable par tout moyen.